



**Formulaire de demande initiale d'indemnisation forfaitaire des commerces impactés par un chantier de niveau 2**

Ce formulaire peut être sauvegardé sur votre ordinateur et complété à l'écran.  
Veuillez renvoyer un seul exemplaire de ce document dûment complété et signé

**par e-mail à l'adresse :**

[primespme@sprb.brussels](mailto:primespme@sprb.brussels)

**ou par courrier postal à l'adresse :**

Service Public Régional de Bruxelles  
BEE - Direction des Aides aux entreprises  
Place Saint-Lazare 2  
1035 BRUXELLES

**Plus d'informations :**

[www.economie-emploi.brussels](http://www.economie-emploi.brussels)

Par téléphone : 02 800 36 02

**Réservé à l'administration**

Code subvention **629**

Date de réception

N° de dossier

Les informations relatives aux conditions d'éligibilité, aux modalités d'intervention de l'administration et à la procédure pratique à suivre pour l'introduction d'une demande de subvention sont disponibles sur le site [www.economie-emploi.brussels](http://www.economie-emploi.brussels) à la rubrique Aides et Subsidés.

Les indemnités forfaitaires sont accordées dans la limite des crédits budgétaires, sans préjudice de l'examen de la recevabilité et de l'éligibilité du dossier.

Ce formulaire comprend six parties distinctes relatives à l'entreprise (partie I), à l'indemnité forfaitaire des commerces impactés par un chantier en voirie publique (partie II), aux documents à joindre (partie III), à une déclaration sur l'honneur (partie IV), aux informations que pouvez recevoir de la part de Bruxelles Economie et Emploi (partie V) et à la protection de la vie privée (partie VI).

Ce formulaire ne peut être immatriculé sans numéro d'entreprise.

Ce formulaire doit être réceptionné par Bruxelles Economie et Emploi au plus tôt vingt-neuf jours et au plus tard nonante jours après la date de début du chantier de niveau 2.

L'administration dispose d'un délai légal de trente jours pour accuser réception, par courrier postal à l'unité d'établissement concernée, de la demande.

*Dit formulier kan eveneens in het Nederlands worden aangevraagd.*

## Partie I - L'Entreprise demanderesse

### I.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Veuillez sélectionner votre type d'entreprise (\*):  Personne Morale  Personne Physique

**Raison sociale / Nom et prénom (\*)**

**Forme juridique (SA, SPRL...)**

**Dénomination commerciale éventuelle**

**Date de constitution**

**Numéro d'entreprise (Obligatoire) (\*)**

**Site web**

**Compte financier** (veuillez joindre la copie d'un extrait bancaire)

Numéro de compte (IBAN) (\*)

BIC (Si connu)

#### Siège Social

Rue (\*)  N° (\*)  Boîte

Code Postal (\*)  Commune (\*)

Téléphone (\*)

#### Siège d'exploitation (unité d'établissement) relatif à la demande

Rue (\*)  N° (\*)  Boîte

Code Postal (\*)  Commune (\*)

Pays

Téléphone (\*)

Avez-vous d'autre(s) siège(s) d'exploitation ? (\*)  Oui  Non

Si oui, parmi ceux-ci, certains sont-ils situés hors du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ?  Oui  Non

---

**Personne de contact pour le suivi du dossier**

Nom (*)	<input type="text"/>	Prénom (*)	<input type="text"/>
Fonction (*)	<input type="text"/>		
GSM (*)	<input type="text"/>	Ligne directe	<input type="text"/>
E-mail (*)	<input type="text"/>		

**Personne légalement autorisée à engager l'entreprise**

Nom (*)	<input type="text"/>	Prénom (*)	<input type="text"/>
Fonction (*)	<input type="text"/>		
GSM (*)	<input type="text"/>	Ligne directe	<input type="text"/>
E-mail (*)	<input type="text"/>		

**I.2 ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE**

Code NACE

**Description de l'activité principale**



## Partie II - Indemnisation relative à un chantier de niveau 2

Un chantier de niveau 2 est un chantier coordonné dont une phase au moins interrompt la circulation automobile ou des transports en commun dans au moins un sens de circulation pendant au moins 29 jours calendrier consécutifs.

Le montant de l'indemnisation forfaitaire est de :

- 2000 euros pour un commerce occupant moins de 2 équivalents temps-plein (ETP)
- 2350 euros pour un commerce occupant de 2 à moins de 5 équivalents temps-plein (ETP)
- 2700 euros pour un commerce occupant de 5 à moins de 10 équivalents temps-plein (ETP)

### II.1 Adresse de l'unité d'établissement impactée par un chantier de niveau 2

Rue (\*)  N° (\*)  Boîte   
Code Postal (\*)  Commune (\*)

### II.2 Nombre d'Equivalents Temps-Plein (ETP) occupés au sein de votre commerce au moment de votre demande

Nombre d'ETP au statut indépendant (\*)   
Nombre d'ETP déclarés à l'ONSS (\*)



---

## Partie III - Documents et points d'attention

### III.1 Documents à joindre à votre demande

- Extrait bancaire où apparaît le n° de compte IBAN de l'entreprise
- Déclaration sur l'honneur relative aux aides de minimis reçues par le bénéficiaire au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents
- Copie de votre extrait DIMONA à la date de la présente demande
- Copie de votre extrait DmfA à la date de la présente demande
- Attestation de l'administrateur de voirie responsable du chantier de niveau 2 pour lequel vous sollicitez une indemnisation

### III.2 Points d'attention

- Ce formulaire doit être réceptionné par BEE au plus tôt 29 jours et au plus tard 90 jours après la date de début du chantier de niveau 2
- Pour un même chantier, une nouvelle demande d'indemnisation devra être réceptionnée par BEE au plus tôt 180 jours et au plus tard 270 jours après la date de réception de la présente demande

### III.3 Etapes successives du traitement de votre demande d'aide

- Réception par Bruxelles Economie et Emploi du formulaire de demande et des annexes
- Envoi à l'entreprise de l'accusé de réception dans un délai de 30 jours
- Instruction de la demande
- Envoi à l'entreprise d'une fiche de décision dans les 60 jours suivant la complétude du dossier de demande
- Si une décision d'octroi est notifiée au bénéficiaire, celle-ci sera accompagnée de la demande de paiement de l'indemnisation (déclaration de créance)



---

## Partie IV - Déclaration sur l'honneur et signature

Nous autorisons le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale compétent à faire procéder à toutes enquêtes et expertises nécessaires à l'examen de la présente demande.

Nous certifions sur l'honneur que les dépenses mentionnées dans le présent dossier n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'autres aides octroyées par la Région de Bruxelles-Capitale.

En cas d'octroi de l'aide sollicitée, nous nous engageons à avertir immédiatement le Service Public de la Région de Bruxelles-Capitale si nous sommes amenés, pour une cause quelconque, à céder ou à cesser nos activités ou à quitter la Région.

Nous certifions que tous les renseignements contenus dans la présente demande sont sincères, complets et véritables.

Par ailleurs, nous déclarons avoir pris connaissance des dispositions contenues dans l'article 8, § 4, de l'arrêté du Gouvernement du 14 février 2019 et nous engageons à en respecter les modalités.

Fait à

Date

Nom

Signature d'une personne habilitée à engager l'entreprise

Qualité:



---

## Partie V - Restez informé/informée par Bruxelles Economie et Emploi

- J'accepte de recevoir de la part de Bruxelles Economie et Emploi des informations via sa newsletter (et/ou des mailings spécifiques...) dans le cadre de ses compétences et conformément à sa Politique de Confidentialité et ce à l'adresse/aux adresses e-mail ci-dessous :

Email1

Email2

Bruxelles Economie et Emploi traitera toute adresse mail personnelle conformément au point VI du présent formulaire.



---

## Partie VI - Protection de la vie privée

En conformité avec la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le traitement des données à caractère personnel relatives à votre demande est confié à Bruxelles Economie et Emploi en tant que responsable du traitement. Ces données sont traitées conformément aux dispositions de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises.

Vos données personnelles seront traitées par Bruxelles et Economie dans le cadre spécifique de votre demande de subside/permis.

Vous pouvez à tout moment avoir accès à celles-ci, en obtenir copie dans un format lisible et couramment utilisé et en obtenir la rectification. Vous pouvez également envoyer une demande d'effacement de vos données. Bruxelles Economie et Emploi analysera cette demande au regard des finalités poursuivies. Vous serez informé de la suppression de vos données ou de la conservation de celles-ci. La conservation des données sera motivée par les motifs légitimes et impérieux qui devront prévaloir sur vos intérêts, droits et libertés. La durée de conservation des données personnelles est limitée à la durée nécessaire pour le traitement complet de votre dossier.

Toute demande doit être adressée à Bruxelles Economie et Emploi :  
Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles.

Bruxelles Economie et Emploi ne transmet pas de données personnelles à des tiers sauf dans les cas prévus par la loi et, dans ce cas, elles sont transmises conformément à sa [Politique de Confidentialité](#). Les données sont susceptibles d'être utilisées ultérieurement à des fins statistiques de manière anonyme et en conformité avec les articles 99 à 104 de la loi du 30 juillet 2018.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter la [Politique de Confidentialité](#) de Bruxelles Economie Emploi et/ou contacter le DPO du Service Public Régional de Bruxelles (SPRB) à l'adresse mail [dpo@sprb.brussels](mailto:dpo@sprb.brussels). En cas de plainte, vous pouvez soit contacter le service des plaintes du SPRB à l'adresse [plaintes@sprb.brussels](mailto:plaintes@sprb.brussels), soit contacter l'autorité de protection des données belges via le lien suivant : <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/introduire-une-requete-une-plainte>.

